



## Pages «Ville de Lausanne» sur les réseaux sociaux

Les pages «Ville de Lausanne» ou «Commune de Lausanne» actives sur les réseaux sociaux sont ouvertes à toutes et à tous. La Ville de Lausanne conçoit cette présence comme un espace d'information et de dialogue avec la population lausannoise mais aussi avec ses fans du monde entier.

### 1.1. Modération

Cette page est gérée pendant les heures de bureau par l'équipe du Bureau de la communication (BCOMM) du Secrétariat municipal de la Ville de Lausanne.

Le Bureau de la communication se réserve le droit de modérer les contributions à posteriori afin de permettre des échanges constructifs entre les personnes. Pour cela, l'équipe du BCOMM:

- répond aux questions posées en se renseignant auprès des services concernés;
- modère a posteriori les commentaires postés selon les règles d'utilisation;
- peut exclure un internaute qui ne respecte pas les règles d'utilisation de manière répétée.

### 1.2. Règles d'utilisation de la page

Le mur et les discussions sur les publications des pages actives de la Ville sont ouverts à toutes et à tous.

Toutes les personnes sont invitées à y participer, à condition de respecter les lois et règlements en vigueur ainsi que certaines règles élémentaires de conduite, de respect et de courtoisie. Le ton utilisé sur les réseaux sociaux est certes plus léger et plus libre qu'ailleurs, mais il n'autorise pas à insulter qui ou quoi que ce soit.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la simplicité des échanges, l'équipe du BCOMM se réserve le droit de supprimer les messages qui:

- incitent à la haine ou à la violence ou à toute action illicite en général;
- comprennent des insultes ou des attaques personnelles;
- portent atteinte à la personnalité ou à l'honneur, sont discriminatoires, pornographiques ou illustrent des actes de violence;
- tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement;
- présente un danger pour la santé ou la sécurité personnelle;
- les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le genre ou l'orientation sexuelle;
- les publicités commerciales, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées personnelles;
- les messages politisés;
- les messages visant à discréditer les autres commentaires et publications dans un but non constructif;
- les messages contenant des informations relatives à la vie privée de leur auteur ou à celle d'un tiers sans son accord;
- est manifestement généré automatiquement (spam);
- est hors sujet et a été posté de manière répétée;
- est manifestement faux, a été posté de manière répétée et sert à la désinformation.



### **1.3. Responsabilité**

Les contributions publiées ou qui mentionnent une ou plusieurs pages actives ou inactives de la Ville de Lausanne sur les réseaux sociaux n'engagent que les personnes qui les ont écrites et publiées. La Ville de Lausanne ne peut être tenue responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

### **1.4. Propriété intellectuelle et utilisation des ressources**

L'ensemble des éléments publiés sur les pages actives et inactives de la Ville de Lausanne est notamment protégé par la législation sur la propriété intellectuelle et en particulier par celle relative au droit d'auteur. La reproduction, la transmission, la modification ou l'utilisation à des fins publiques ou commerciales des contenus sont soumises à autorisation écrite préalable de la Ville de Lausanne. A l'exception des outils de partage proposés par les différents réseaux sociaux.

### **1.5. Contact**

Pour toute question concernant la Ville, ses services ou infos pratiques, merci de consulter avant tout le site internet officiel, [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch).